

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LUNÉVILLOIS

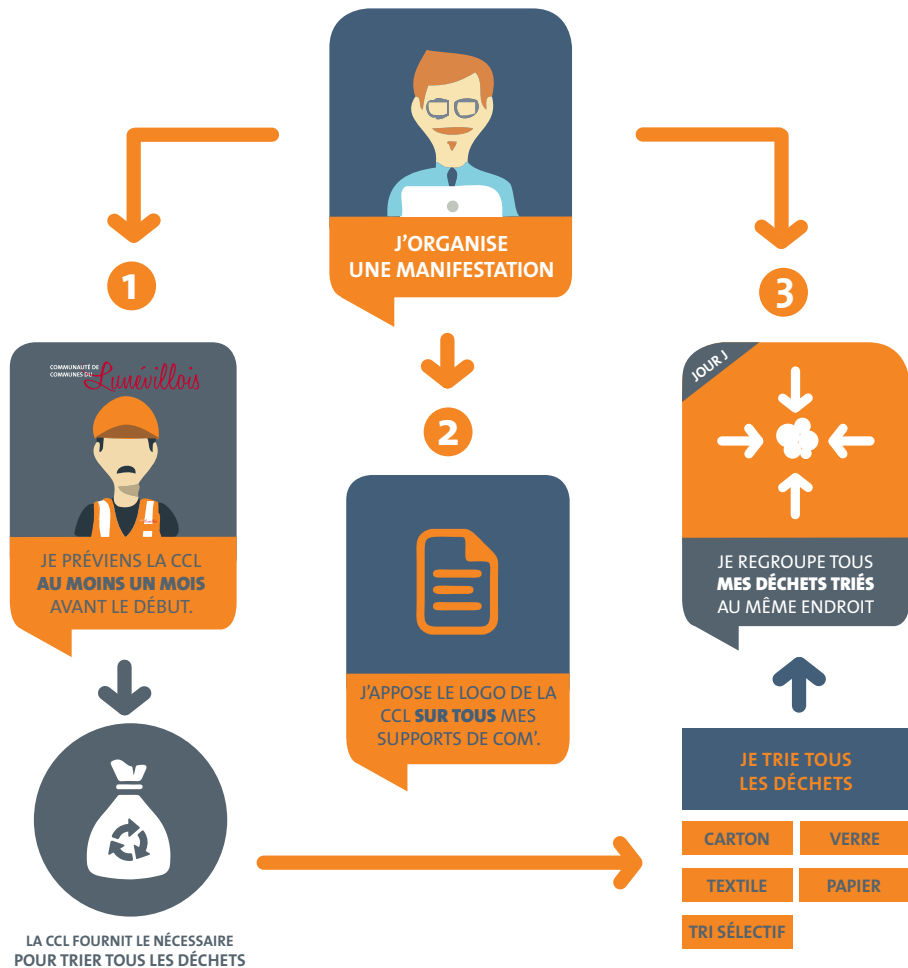
GUIDE

DE LA PROPRETÉ À L'USAGE
DES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS



TRAVAILLONS ENSEMBLE

POUR QUE VOTRE MANIFESTATION SOIT UN SUCCÈS



TRAVAILLONS ENSEMBLE

POUR QUE VOTRE MANIFESTATION SOIT UN SUCCÈS

La CCL est engagée depuis longtemps dans une politique de réduction et de tri des déchets.

Nous mettrons à disposition de votre manifestation tout le nécessaire pour que le tri puisse s'effectuer dans les meilleures conditions.

Cependant un certain nombre de consignes doivent être respectées :

- Convenons ensemble d'une date pour la livraison du matériel de tri sélectif.
- L'ensemble des déchets produits **DOIT ÊTRE TRIÉ ET REGROUPÉ.**
- Définissons ensemble un **POINT UNIQUE** de stockage et de collecte des déchets triés.
- Si votre manifestation a lieu un dimanche, le ramassage des déchets s'effectue le lundi suivant.
- Des contrôles sont systématiquement effectués.



FACTURATION

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES

En cas de non-respect des consignes, la CCL applique un forfait d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères d'un montant de 450€ facturé à l'association organisatrice.

